

# CLUB LEO LAGRANGE DE CAMARET SUR MER

## SECTION GYMNASTIQUE

### SAISON 2011-2012

La saison de gymnastique s'étend du 13 septembre 2011 au 16 juin 2012 (jour du Gala de Gym).

Un programme alliant préparation sportive et entraînement ludique sera proposé et étudié tout au long de l'année.

#### Les programmes diffèrent en fonction de l'activité :

Pour les filles : mouvements au sol, barres asymétriques, table de saut, poutre, trampoline ;

Pour les garçons : mouvements au sol, barres fixes et parallèles, table de saut, trampoline, anneaux.

Pour la Baby-Gym et Éveil gymnique: parcours gymnique à thème (équilibre, coordination, acrobaties).

Pour les Ados: Renforcement musculaire, sol, acro-gym, trampoline...

Pour les Adultes: Renforcement musculaire, stretching, gym douce...

Les entraînements ont lieu au gymnase municipal.

La répartition des gymnastes dans les différents groupes se fait en fonction de leur niveau et peut changer en cours de saison.

La participation financière demandée aux familles au titre de frais de fonctionnement (adhésion, assurance et licence) est fixée pour la saison 2011/2012:

- 90 € pour 1 personne
- 160 € pour 2 personnes
- 220 € pour 3 personnes
- 70 € pour le groupe des jeunes et celui des adultes.

Un premier acompte de 30% est demandé au moment de l'inscription. Les facilités de paiement sont possibles et les coupons sports acceptés.

Le gymnaste doit fournir dans les meilleurs délais un certificat médical d'aptitude à la gymnastique et une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

#### Horaires Gym 2011-2012:

- pour les 2-4 ans les mercredis et samedis de 10h à 11h  
(Les enfants de 2 à 3 ans doivent être accompagnés d'un parent)
- pour les 5-6 ans les mercredis et samedis de 11h à 12h.
- pour les 7-8 ans les mercredis et samedis de 13h30 à 15h.
- pour les garçons 8-12 ans les mercredis de 17h30 à 19h30.
- pour les 8-12 ans les mardis et vendredi de 18h à 20h.
- pour les jeunes le vendredi de 20h à 21h30.
- pour les Adultes le mardi de 20h à 21h00.

# FICHE D'INSCRIPTION/AUTORISATION PARENTALE

Club Léo Lagrange 2, rue du Stade, 29570 CAMARET-SUR-MER

Je soussigné(e) .....  
Adresse .....  
Téléphone..... Portable.....  
@mail :.....

-M'inscris aux activités de la section gymnastique du Club Léo Lagrange au cours de la saison 2011 - 2012.

-Autorise mon fils, ma fille\* ..... né(e) le.....  
mon fils, ma fille\* ..... né(e) le.....  
mon fils, ma fille\* ..... né(e) le.....

à participer aux activités de la section gymnastique du Club Léo Lagrange au cours de la saison 2011 - 2012.

Je verse par chèque/espèces\* la somme de .....€.

Je fournis un certificat médical d'aptitude à la gymnastique, dans les meilleurs délais.

Je donne - Je ne donne pas\* - mon autorisation à conduire mon enfant, en cas d'urgence, dans un établissement Hospitalier où toute intervention médicale ou chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

J'autorise - Je n'autorise pas\* - mon enfant/mes enfants à venir seul aux séances de gymnastique.

J'autorise - Je n'autorise pas\* - mon enfant/mes enfants à être pris en photo ou vidéo dans le cadre de la gymnastique.

J'ai pris connaissance des conditions générales du fonctionnement de la section gymnastique du Club Léo Lagrange.

\* rayer la mention inutile

A Camaret, le .....

SIGNATURE

## CONDITIONS GENERALES DU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION GYMNASTIQUE

Le planning et les horaires des activités seront communiqués en début de saison et affichés à l'entrée de la salle de gymnastique.

Les parents sont tenus, avant de laisser les enfants, de s'assurer de la présence des animateurs responsables sur les lieux de rendez-vous de l'activité pratiquée.

Les modifications d'horaire des activités sont indiquées soit par affichage sur les lieux de rendez-vous soit par les entraîneurs.

La responsabilité du Club ne saurait en aucun cas être engagée, tant que les enfants ne sont pas dans la salle où se pratique l'activité en compagnie des entraîneurs ou pris en charge par les moniteurs dans le cadre de l'activité.

Les trottoirs d'accès ne sont pas dans la zone de responsabilité.

Il est rappelé aux parents qu'ils doivent venir chercher les enfants dès la fin des activités.

Le Club LEO LAGRANGE demande à ses adhérents de respecter :

- Le matériel mis à disposition.
- Les autres adhérents ainsi que les animateurs sportifs.
- Les consignes données par les animateurs sportifs.

En cas d'annulation de la part de la famille (sauf pour cause médicale) ou d'exclusion pour motif grave, le montant versé ne sera pas remboursé.

Le Club Léo Lagrange décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, Lentilles, jeux électroniques...).